

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	15 mars 2017	21 mars 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

Séance du 29 mars 2017

N°170329-18

L’an deux mil dix-sept, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Enrick DE BRABANDERE, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain, LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Aurore RAUCH, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par son suppléant :

M. Bertrand CARPENTIER est représenté par Mme Christine DIOLOGENT
M. Philippe DUFOUR est représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON est représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. Paul MENARD est représenté par M. Bruno NAZE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Dominique BELTRAME a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURDON
Mme Odile COUROYER a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Jacques LEFRANCOIS a donné pouvoir à M. Maurice BEAUFILS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Marie-Pierre VASLIN a donné pouvoir à M. François-Pierre LECLUSE

Absents :

Mme Justine MORTELECQUE et M. Stéphane DEGREMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Luc BILLIEZ a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Mise à jour du plan de financement prévisionnel du Budget Viabilisation de la ZI de Sasseville

N°18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°150218-04 du 18 février 2015 créant le budget annexe Viabilisation ZI de Sasseville sous la nomenclature M14 en comptabilité de stocks.

Vu les délibérations n°150331-03 du 31 mars 2015 et n°150405-12 du 5 Avril 2016 retraçant le plan de financement prévisionnel du budget viabilisation de la ZI de Sasseville.

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le plan de financement pluriannuel et prévisionnel de ce budget et de mettre à jour l'avance remboursable ainsi que la subvention du budget principal qui viendra équilibrer ce budget.

Eu égard au plan de financement prévisionnel ci-dessous et afin de ne pas alourdir les charges de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une avance remboursable du budget principal estimée à 82 676 € en 2017. Cette avance sera remboursée au budget principal au fur et à mesure des ventes des lots viabilisés.

Par ailleurs, le prix de vente des lots est actuellement fixé par délibération n°131218-25 du 18 Décembre 2013 à 8€ le m². Il est ainsi nécessaire de budgétiser une subvention du budget principal estimée à 165 293 € à la fin du plan de financement correspondant à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains.

La commission des finances en date du 7 mars 2017 a émis un avis favorable.

Le bureau élargi en sa séance du 16 mars 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **accepte le plan de financement ci-dessous.**
- **autorise le Président à procéder à une avance remboursable du Budget Principal vers le budget Viabilisation de la ZI de Sasseville estimée à 82 676 € en 2017 et remboursée selon l'échéancier prévu.**
- **autorise le Président à verser une subvention du Budget Principal vers le budget Viabilisation de la ZI de Sasseville estimée à 165 293 € selon l'échéancier prévu pour palier à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains**

PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL - BUDGET VIABILISATION ZI DE SASSEVILLE

	LIBELLE DES DEPENSES	COUT HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6	Frais de géométrie	4 669.60 €	1 100.00 €	1 203.41 €	1 001.05 €	1 365.14 €			
0	Etude de faisabilité financière								
4	Etudes services techniques - maîtrise d'oeuvre								
5	TOTAL 6045	4 669.60 €	1 100.00 €	1 203.41 €	1 001.05 €	1 365.14 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Travaux de voirie								
	Travaux de réseaux - Eaux usées	236 567.61 €	95 713.91 €	100 890.86 €	0.00 €	39 962.84 €			
	Travaux de réseaux - Eaux pluviales								
	Basse tension - Génie civil téléphone								
	Eclairage public appareillage	122 716.19 €	0.00 €	25 043.24 €	97 672.95 €	0.00 €			
	Tickets bleus EDF								
6	Réseau gaz	7 900.20 €		7 900.20 €		0.00 €			
0	Branchement gaz								
5	Adduction eau potable	12 686.00 €	0.00 €	0.00 €	2 792.00 €	9 894.00 €			
	Plantation de haies	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €			
	Plantation espaces verts publics	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €			
	Signalisation	1 473.40 €	0.00 €	1 473.40 €	0.00 €	0.00 €			
	Mobilier urbain								
	Aménagement d'un rond-point								
	TOTAL 605	388 343.40 €	95 713.91 €	135 307.70 €	100 464.95 €	56 856.84 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6	Frais d'affichage								
0	TOTAL 608	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6	Régularisation TVA	2.00 €	0.00 €	0.00 €	2.00 €	0.00 €			
5									
8	TOTAL 608	2.00 €	0.00 €	0.00 €	2.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	393 015.00 €	96 813.91 €	136 511.11 €	101 468.00 €	58 221.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16874	Avance remboursable du budget principal	318 793.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 764.02 €	41 736.00 €	24 000.00 €	229 293.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	318 793.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 764.02 €	41 736.00 €	24 000.00 €	229 293.00 €
	TOTAL DEPENSES	711 808.02 €	96 813.91 €	136 511.11 €	101 468.00 €	81 986.00 €	41 736.00 €	24 000.00 €	229 293.00 €
	LIBELLE DES RECETTES	RECETTES HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
70151	Vente de terrains aménagés	188 528.00 €	0.00 €	0.00 €	18 792.00 €	40 000.00 €	41 736.00 €	24 000.00 €	64 000.00 €
774	Subvention exceptionnelle	165 293.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	165 293.00 €
7473	Subvention Département	41 986.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 986.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	395 807.00 €	0.00 €	0.00 €	18 792.00 €	81 986.00 €	41 736.00 €	24 000.00 €	229 293.00 €
16874	Avance remboursable du budget principal	316 001.02 €	96 813.91 €	136 511.11 €	82 676.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	316 001.02 €	96 813.91 €	136 511.11 €	82 676.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES	711 808.02 €	96 813.91 €	136 511.11 €	101 468.00 €	81 986.00 €	41 736.00 €	24 000.00 €	229 293.00 €

Les montants en vert correspondent au RAR 2016

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 18 - Séance du 29/03/2017 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 4/04/2017

Date de publication : 4/04/2017 - Le Président.

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170329-170329-18-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017